



LA COMMUNE DE LANSARGUES RECRUTE

6 AGENTS RECENSEURS

POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

La commune de Lansargues recherche six agents recenseurs pour participer au recensement de la population 2025, qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Le contrat débutera début janvier 2025 et prendra fin à la clôture des opérations de recensement.

Le recensement vise à dénombrer les logements et les habitants résidant sur la commune, ainsi qu'à recueillir des informations sur leurs principales caractéristiques. Ces données sont cruciales pour ajuster les dotations de l'État et orienter les politiques publiques locales.

MISSIONS DES AGENTS RECENSEURS :

Sous la responsabilité du coordonnateur communal, l'agent recenseur aura les missions suivantes :

- Participer à 2 demi-journées de formation obligatoire pour comprendre les concepts et les règles du recensement ;
- Réaliser une tournée de reconnaissance dans un secteur géographique défini par le coordonnateur, entre les deux sessions de formation ;
- Repérer et valider l'ensemble des adresses de son secteur avec l'aide du coordonnateur ;
- Distribuer les questionnaires, fixer des rendez-vous pour les collecter ;
- Informer les habitants de la possibilité de se recenser en ligne sur le site de l'INSEE ;
- Tenir à jour un carnet de tournée et suivre les étapes du recensement avec rigueur ;
- Faire des rapports réguliers sur l'avancement du travail et signaler les situations particulières au coordonnateur ;
- Restituer les documents de recensement à la fin de la collecte.

Ces missions revêtent une importance capitale, car la qualité du recensement impacte directement une partie des dotations financières de l'État pour la commune.

PROFIL RECHERCHÉ :

Les candidats devront :

- Être disponibles quotidiennement durant la période de recensement (tous les jours après 17h00 et les samedis) et pouvoir participer aux formations obligatoires ;
- Posséder des compétences rédactionnelles, analytiques et de compréhension pour assimiler les règles du manuel de l'INSEE ;
- Faire preuve d'une bonne organisation et d'un bon sens de l'orientation pour planifier efficacement les tournées ;
- Avoir un bon relationnel et un niveau d'expression fluide pour interagir avec les habitants ;
- Faire preuve de ténacité, de discrétion, de confidentialité et d'un strict respect de la neutralité ;
- Être à l'aise avec l'outil informatique ;
- Disposer d'un téléphone portable pour les besoins du recensement ;
- Si possible, être titulaire du permis B et disposer d'un véhicule pour certains secteurs ;
- Avoir une bonne connaissance de la commune de Lansargues.

RÉMUNÉRATION :

La rémunération sera établie conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2024. Elle sera calculée en fonction du nombre de logements recensés et des bulletins individuels remplis :

- 1,20 € brut par feuille de logement remplie ;
- 1,60 € brut par bulletin individuel complété ;
- 50 € brut par séance de formation suivie ;
- Prime de rendement internet : 50, 60 ou 80 € en fonction du pourcentage de réponses effectuées en ligne.

CANDIDATURE :

Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae et photo) sont à envoyer au plus tard le vendredi 15 novembre 2024 :

- Par courrier :
À l'attention de Monsieur le Maire,
Place Saint Jean,
34130 Lansargues.
- Par courriel :
mairie@lansargues.fr